

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2015

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 27
représentés : 7
pour : 34
abstentions : 0
contre : 0

OBJET : Vœu pour le maintien d'une 6^{ème} classe à l'école Scarron et l'ouverture de classe(s) élémentaire(s) rendue nécessaire par l'augmentation des effectifs

L'An deux mille quinze, le vingt deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le seize juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjointes ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM MERCADIER, JL. DELERIN, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. MARAZANO, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

R. BENMERADI	à	E. CHAMBON
ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
J. N'GALLE-EBOA	à	D. LAFON
C. ALVARO	à	M. FAYE
T. NAPOLY	à	L. VASTEL
A. SOMMIER	à	F. ZINGER
S. CICERONE	à	D. BEKIARI

Absente : V. RADAOARISOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à Fontenay-aux-Roses, l'urbanisation, même maîtrisée, entraîne une augmentation inéluctable du nombre d'enfants d'âge scolaire dans la Ville. Depuis la rentrée de septembre 2014, la Ville compte 11 élèves de plus en écoles maternelles, 70 de plus en écoles élémentaires, ce qui donne :

Prévisions 2015-2016	Nombre total d'élèves	Nombre de classes	Moyenne par classe
Ecoles maternelles	873	34	25,7
Ecoles élémentaires	1350	50	27,0

Considérant qu'à ces effectifs, s'ajoutent 2 classes CLIS (19 élèves), 27 demandes de TPS et 10 à 20 élèves bénéficiant d'un logement d'urgence dans notre Ville.

Considérant que les écoles les plus chargées sont les suivantes :

Prévisions 2015-2016	Nombre total d'élèves	Nombre de classes	Moyenne par classe
Ormeaux, maternelle	119	4	29,8
Scarron, maternelle	170	6	28,3
Pervenches, élémentaire	236	8	29,5

Considérant que l'Inspection Académique envisage de fermer une classe à l'école maternelle Scarron, pour revenir à 5 classes, mais que les effectifs prévisionnels restent à la hausse.

Considérant que faute de locaux, l'école maternelle des Ormeaux ne peut accueillir une classe de plus.

DEMANDE

Article 1 : le maintien de la sixième classe à l'école Scarron.

Article 2 : l'ouverture de classe(s) élémentaire(s), ouverture rendue nécessaire par l'augmentation des effectifs.

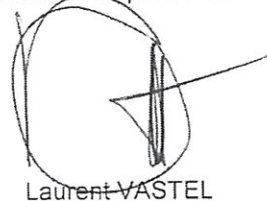
Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Directeur académique
- Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture le 07/07/2015
Publication/Affichage le 07/07/2015 au 07/09/2015
Pour le Maire par délégation
Le Directeur Général des Services

L'apert autoriser
d